

pagement d'un nouveau plan de développement axé sur les tendances lourdes qui se dessinent à l'horizon : les besoins sociaux vitaux comme l'eau et l'énergie, d'une part, et l'économie du savoir et informationnelle pour laquelle le pays a encore des atouts, d'autre part.

J'observe que 80 % de nos informaticiens qui quittent le pays trouvent rapidement un poste dans les grandes banques françaises ou les sociétés de services aux entreprises... quand ce ne sont pas elles qui vont directement les débaucher et les chercher sur place!

À court terme, la France serait bien inspirée de proposer sous une forme ou sous une autre un allègement de la dette tel que cela s'est fait au sortir de la Seconde Guerre mondiale

Le second pilier a trait à ce que l'on pourrait appeler un accompagnement du renouvellement et de la montée en puissance de la force de travail. Le système de formation professionnelle et continue est pour ainsi dire inexistant. Il conviendrait de favoriser l'accès aux écoles professionnelles spécialisées.

L'école du Bois de Nantes n'accueille que trop peu d'ouvriers faiblement qualifiés et de jeunes Tunisiens qui s'engagent dans ce métier. Probablement aussi un élargissement du dispositif Erasmus à nos jeunes étudiants serait également une bonne nouvelle.

Je ne sais qu'égrener quelques mesure immédiates et concrètes qui mériteraient d'être systématisées et généralisées à d'autres branches et nouveaux métiers dans le cadre d'un accord véritablement équilibré, et où la réciprocité ne se dissimule plus derrière une asymétrie. ■■■

Multinationales : enjeux et défis. Quelles institutions, quelle intervention ?

Muriel Ternant

Les multinationales structurent la production, les échanges, les flux financiers de la mondialisation contemporaine. Elles sont aussi les lieux et les enjeux de luttes sociales et politiques. Lors des rencontres organisées par le PCF et par notre revue, la matinée du 8 février a été consacrée à une table ronde sur ce sujet, avec des syndicalistes, responsables politiques, économistes et juristes. Elle a été suivie d'une table ronde sur les services publics.

Les multinationales, un enjeu majeur de la réflexion politique

Tibor Sarcey, économiste, a rappelé le poids des multinationales en France et dans le monde. Cœur économique du capitalisme, il en existe 80 000 qui emploient 100 millions de salariés. 60 % des entreprises en dépendent. En France, elles détiennent la moitié des emplois et de la valeur ajoutée du secteur privé.

Elles influencent tout le réseau de sous-traitance comme la Fonction publique qui est asséchée par le jeu des réductions d'impôts.

Défis posés par l'organisation des multinationales

Une organisation qui éloigne les lieux d'information et de décision des salariés

Baptiste Delmas, doctorant en droit à l'université de Bordeaux, spécialiste du droit international, a dressé un tableau juridique de l'organisation des multinationales, qui donne la mesure des difficultés auxquelles sont confrontés les salariés et leurs représentants syndicaux.

Une entreprise multinationale n'a pas d'existence juridique. C'est un groupe qui a des filiales implantées dans différents pays, qui ont-elles-mêmes des sous-filiales et des sous-traitants, ce qui pose deux problèmes juridiques :

– Un premier relatif au droit des affaires : on ne peut pas remonter d'une filiale à une autre ou à la société mère car chaque filiale n'est responsable que de ses propres actes.

– Un deuxième relatif à la souveraineté des États dans lesquels sont implantées les filiales.

Il en résulte une difficulté pour les travailleurs à se retrouver autour de la table avec les véritables décideurs économiques.

Tibor Sarcey a montré comment les multinationales prennent appui sur leur organisation spécifique pour faire remonter le profit vers la *holding*. Outre le versement des dividendes aux actionnaires, elles recourent à des prix de transfert liés aux échanges de services et de marchandises entre les différentes filiales. En fixant les prix de vente, les groupes pilotent le niveau de marge laissé dans les pays, en augmentant ceux des pays à faible fiscalité. Une partie du profit échappe ainsi à l'administration fiscale et aux services publics, ce

qui conduit à la fragilisation des piliers de la démocratie sociale. Les décisions dans les multinationales sont prises à des niveaux très élevés, et les organisations syndicales dans les filiales se heurtent à des données tronquées et à des directions locales qui n'ont pas d'autonomie sur l'affectation des ressources financières.

Des responsabilités politiques

Stéphanie Gwizdak, ingénieure et déléguée syndicale à Thalès, et Évelyne Ternant, membre du comité exécutif national du PCF, ont pointé les responsabilités de l'État Français qui agit comme le bras armé du capital, à travers les exemples de Thalès et de General Electric.

L'État est actionnaire de Thalès, et pourtant l'entreprise pratique des fermetures de sites où des investissements importants ont été réalisés, des externalisations, des décisions contre-productives qui impliquent la perte de compétences de pointe. Chaque année, ce sont 380 millions d'euros générés par la filiale Gemalto rachetée par Thalès qui partent de la France vers Amsterdam.

Quant à General Electric, la responsabilité de l'État est totale dans le passage d'un contrôle public de l'entreprise Alstom à une domination par des capitaux privés dont le dernier épisode est la vente de la branche énergie à GE. Le plan de liquidation de l'entité des turbines à gaz s'applique malgré un contexte judiciaire très chargé, où pas moins de quatre instructions pointant différentes responsabilités

dont l'entourage d'E. Macron, sont en cours.

À cela il faut ajouter l'indifférence d'une partie de la gauche à l'égard de la désindustrialisation. Les thèses sur la post-industrialisation, selon lesquelles industrie et écologie seraient contradictoires, ont pénétré au sein des forces progressistes.

Un salariat en perte de confiance

Les délocalisations n'épargnent pas les secteurs de recherche et développement, ainsi que l'a montré Claude Josserand, ingénieur et délégué syndical Alcatel, où la Chine et l'Inde sont devenus les premiers centres de R & D mondiaux. Alcatel organise le pillage des compétences des 3 000 ingénieurs français, maintenus par les 70 millions d'euros reçus chaque année de l'État en crédit impôt recherche, en plaçant artificiellement par le jeu des prix de transfert la filiale française à une marge nulle.

Stéphanie Gwizdak a alerté sur les grandes vagues de démissions qui suivent la perte de sens du travail et de confiance dans l'entreprise dans ces catégories de salariés.

Les leviers institutionnels : des perspectives d'action et des limites

La table ronde a fait le tour des différents leviers institutionnels à la disposition des salariés, en pointant leurs limites.

Le Parlement européen

Marc Botenga, député européen du PTB, a montré les difficultés à agir avec le Parlement européen, dont les décisions peuvent être contredites par la Commission européenne ou le Conseil européen. Par exemple le taux minimum d'imposition pour les multinationales a toujours été refusé car il serait contraire au principe de libre concurrence. Pour créer les rapports de force nécessaires, il faut donc articuler la lutte dans les institutions européennes à celle dans les multinationales.

Frédéric Boccara, économiste, membre du comité exécutif national du PCF, a rappelé le rôle majeur joué par la BCE, qui met des milliards d'euros sans conditions dans les entreprises, les services publics et les banques, et qui constitue à ce titre un levier important.

Les comités mondiaux de groupe

Pour Kevin Guillas-Cavan, chercheur à l'IREC, un des enjeux des batailles dans les multinationales est de pouvoir accéder à l'information sur la valeur produite par le groupe, afin de faire valoir de nouveaux critères de gestion et une nouvelle utilisation du surplus de valeur au service du développement des forces productives, à l'intérieur de l'entreprise mais aussi à l'extérieur avec le financement des services publics. Cette information est disponible dans les comités mondiaux de groupe, qui existent parfois au centre des



multinationales, et dans les comités européens.

Grégory Pastor, secrétaire du comité européen de GE, a mis en avant une limite de ces comités européens, auxquels il manque aujourd'hui un droit à la consultation, qui inclurait un droit à l'expertise indépendant de l'institution.

L'Organisation internationale du travail

Baptiste Delmas, doctorant en droit international à l'université de Bordeaux, a présenté les institutions internationales liées au droit du travail.

Il y a d'abord l'Organisation internationale du travail (OIT), qui a une portée mondiale et une organisation tripartite (gouvernements, travailleurs, et entreprises). Cette institution ne s'adresse aujourd'hui qu'aux États et pas aux entreprises, dans un contexte où le rapport de forces est défavorable aux travailleurs. Il s'agirait de porter, comme nouvelle revendication, celle de la faire arbitrer le respect par les entreprises des normes sociales et environnementales prévues par les traités de commerce international.

Les points de contacts nationaux de l'OCDE

Toujours d'après Baptiste Delmas, les points de contacts nationaux de l'OCDE peuvent constituer des leviers si on fait évoluer leur fonctionnement, car ils constituent un lieu où les organisations syndicales peuvent interpellier les directions des multinationales. Saisis si les normes sociales et environnementales n'ont pas été respectées par les multinationales, il s'agirait d'en faire des organes indépendants des gouvernements, de leur attribuer davantage de moyens, et de donner à leurs recommandations un caractère contraignant.

De façon plus générale, les tribunaux nationaux s'estiment de plus en plus compétents pour condamner les multinationales pour des faits qui se sont produits dans leurs filiales, y compris lorsqu'elles se situent à l'autre bout du monde. Mais les outils dont ils disposent sont encore insuffisants. La loi française sur le devoir de vigilance sur les multinationales, qui impose de prévenir la violation des droits

fondamentaux dans l'ensemble de la chaîne de valeur jusqu'à la chaîne de sous-traitance, ne dispose pas de bras armé pour prouver le lien de responsabilité entre le donneur d'ordre et la violation constatée.

Ces différents éléments justifient d'associer les juristes aux réflexions et aux batailles sur les multinationales, car leurs débouchés nécessitent des socles juridiques.

Batailles contre les multinationales : quelques réussites

La table ronde a permis de faire le tour des batailles réussies contre les multinationales et de pointer des butoirs auxquels elles font face.

Marc Botenga a évoqué l'exemple de l'usine Volkswagen de Forest, à Bruxelles en Belgique, devenue Audi, menacée de fermeture et conservée grâce à la solidarité avec les salariés allemands du groupe, construite autour de la revendication commune d'un partage de la production. Il est également revenu sur la grève européenne historique que les salariés de tous statuts de Ryanair ont réussi à organiser, alors même que les droits sociaux les plus élémentaires étaient inexistantes.

Laurent Santoire, délégué syndical à GE, a quant à lui détaillé les ressorts de la réussite de bataille contre la vente d'Alstom à Siemens, reposant sur l'élaboration d'un projet politique alternatif partant des réalités du terrain et associant tous les acteurs, porté par une coordination CGT forte dans l'entreprise.

Parmi les obstacles sur lesquels butent les luttes dans les multinationales, Stéphanie Gwizdak et Évelyne Ternant ont pointé la difficulté à faire entrer en résistance et en grève les ingénieurs et les cadres, soucieux d'accomplir leur travail quoi qu'il leur en coûte.

Pistes pour de nouvelles victoires

Construire l'unité du salariat

C'est l'enjeu aujourd'hui : construire les coopérations et les solidarités entre les salariés, au sein des entités nationales comme en Europe, pour parvenir à installer des rapports de force reposant sur des grèves européennes (Marc

Botenga). Il faut mesurer dans cette optique la responsabilité des salariés des pays les plus avancés socialement, dont les droits acquis et les luttes de progrès constituent des points d'appuis pour ceux des pays émergents (Grégory Pastor).

Parmi les brèches à travailler, il y a une aspiration nouvelle des salariés à des activités industrielles respectueuses de l'environnement et à l'introduction de la démocratie dans l'entreprise (Stéphanie Gwizdak), consécutive à la crise du consensus de gestion (Yves Dimicoli). Le besoin de plus en plus fort de formation tout au long de la vie et de sécurisation des parcours professionnels est également un facteur de rapprochement des différentes catégories de salariés (Yves Dimicoli).

Brancher les batailles sur les grands enjeux

L'ensemble des intervenants en appelle à une grande contre-offensive politique, construisant, dans le dialogue entre syndicats et partis de gauche européens, des projets industriels alternatifs à partir de la satisfaction des besoins (Laurent Santoire et Grégory Pastor) et portant les exigences fortes de nouveaux droits des salariés pour l'information sur les mécanismes financiers à l'œuvre au sein des groupes (Frédéric Boccara) et de pouvoirs pour introduire de nouveaux critères d'efficacité sociale et une nouvelle cohérence des chaînes d'activité et de valeur des multinationales (Yves Dimicoli et Évelyne Ternant) pour une autre utilisation de l'argent.

Les batailles dans les multinationales pourraient prendre appui sur des campagnes dénonçant le coût du capital et mettant en avant la richesse produite par le travail (Frédéric Boccara), en cohérence avec un syndicalisme qui s'attacherait alors à une bonne connaissance des métiers et la maîtrise de leur évolution, de leur qualification, et de leur sécurité, au plus près des salariés (Françoise Baran, déléguée CGT Chevron). ■■■